

28 juin
1583.

DCCCLXXII.

Instruction de des Pruneaux.

Dunkerque. 28 juin 1583.

Le duc a vainement attendu trois mois que les états accomplissent le traité de Termonde, mais les choses ne sont nullement avancées. Il trouve cette attitude très étrange et charge des Pruneaux de le représenter aux états. Il leur dira qu'il y a danger que le roi les abandonne; il représentera aussi ce point au prince d'Orange, ainsi que la nécessité qui force le duc d'aller porter secours à Cambrai. Il remontrera aux états la nécessité de maintenir sur pied l'armée de Biron et de la pourvoir de vivres et d'argent, et les priera de tenir bonne correspondance ainsi que de contenter le maréchal. Exposé de la situation financière du duc. Il a dû emprunter beaucoup d'argent en France, lequel a été entièrement dépensé d'avance. Aussi le duc est encore toujours sans argent, à son grand regret, et ne peut rien payer à qui que ce soit. Il tâche d'en obtenir du roi. Cependant il espère que son entrevue avec la reine-mère y fera plus que toute autre chose.

Instruction à monsieur des Pruneaux,
allant vers messieurs les estatz, prince
d'Orenge et maréchal de Biron, de la
part de Monseigneur.

Son Altesse a tousjours espéré que, suivant le traicté de Terremonde, après qu'elle a suffisamment satisfait de sa part à tout ce qu'il estoit tenu, sans avoir obmis aulcune chose, messieurs les estatz feroient le semblable de leur costé avec aultant de promptitude que les affaires et bien du public les y devoit con-
vier; toutesfois, après avoir attendu trois mois entiers

en ce lieu, incommodé de toutes choses avec beaucoup de souspeçon de sa santé, à l'occasion de la maladie dont le danger n'est encore passé, il y a aussy peu d'avancement en cest affaire que quand il arriva; chose qu'il trouve merveilleusement estrange, plus, parce qu'il y va de l'intérest public que pour le sien propre, ce que ledict sieur des Pruneaux leur représentera et le danger auquel ilz vont tomber, s'il n'y est promptement remédié.

Car il est certain que le Roy, voyant ces longueurs, pensera asseurément que lesdictz estatz ayent aultre volonté que celle à quoy ilz sont tenus, et par conséquent, voyant mondict seigneur avec beaucoup d'apparence séparé d'avec eux par un si long temps il craindra de s'employer comme il a faict et se rendre le roy d'Espagne pour ennemy, sans occasion qu'il y ayt de le devoir faire, s'il ne voit quelques meilleurs effectz de leur part.

Le semblable fera entendre à monsieur le prince d'Orenge, afin que, selon l'affection qu'il a portée à ces peuples, il veuille se bender à ceste poursuite et faire en sorte que les choses s'avancent du costé desdictz estatz pour résouldre ce qui sera de faire, sans perdre le temps inutillement qui ne se peult jamais recouvrer.

Et, parce que Son Altesse a esté, depuis le temps qu'elle est en ceste ville, pressée infiniment d'entendre au secours de Cambray, mesmement depuis la prise des fortz ¹⁾, par laquelle les moyens leur sont ostez de recouvrer vivres ny aulcune commodité de France, qui est le seul endroict dont ilz sont assistez, voyant Son Altesse lesdictz sieurs des estatz n'estre encore prestz d'envoyer leurs députez, a voulu gagner le

1) Voyez la note à la p. 219.

temps, principalement ayant eu hier une si expresse recharge du sieur de Ballagny et de messieurs du magistrat, qu'il n'y a plus nul ordre de différer sans un hazard extrême et perte évidente de ceste place, où il va trop d'intérêt, l'honneur et réputation de Son Altesse estant engagez à ce secours, ainsy que ledict sieur des Pruneaux fera entendre ausdictz sieurs des estatz, messieurs le prince d'Orenge et maréschal de Biron et tous aultres estatz et villes de ces pais ausquelz Son Altesse a voulu escrire particulièrement.

Remonstrera en ceste conséquence ledict sieur des Pruneaux combien il importe à cest estat que l'armée où commande monsieur le maréschal de Biron, soit maintenue; que s'il advenoit maintenant un desbendement en icelle, ce seroit du tout hausser le coeur aux ennemis et leur donner moyen de faire ce qu'ilz prétendent; et bien qu'elle soit petite, si est-ce qu'elle leur apporte tant d'incommodité qu'ilz n'oseroient entreprendre rien d'important, et si la leur se ruine tous les jours, d'espérer d'en mettre une aultre sus en ceste année. C'est en vain, ouy bien de la rendre plus forte, mais, estant rompue, de la refaire il est du tout impossible. Partant considérant l'importance de cest affaire, fera ledict sieur des Pruneaux en sorte qu'elle soit assistée d'argent et de vivres, et mondict sieur le maréschal respecté et secouru en son particulier de ce dont il aura besoing, attendant que Son Altesse y aporte de ses moyens, comme il espère faire en brief, dont lesdictz sieurs des estatz seront soullagez, d'aautant quand ilz seront venuz. Ce que Son Altesse n'a jamais espargné quand il en a eu la commodité, ainsy que l'on a veu.

Et parce qu'en toutes ces choses et plusieurs aultres qui s'offriront ordinairement, il est impossible d'estre satisfait de part et d'aautre si bien que les affaires

le désirent, Son Altesse a estimé estre nécessaire d'envoyer ledict sieur des Pruneaux résider auprès desdictz sieurs des estatz et de monsieur le prince d'Orenge pour tenir une bonne correspondance des uns aux aultres, et traicter les affaires nécessaires en ces occurrences, selon le pouvoir qui luy en a esté baillé.

D'aultant aussy que monsieur le maréschal de Biron est, ce semble, mal satisfait du passé, principalement du peu de secours qu'il a eu du costé de Son Altesse, dont il s'est plaint plusieurs fois par lettres, et récemment par le sieur de Beauregard, ne le voulant laisser en ceste opinion imprimée par les rapportz d'aulcuns qui n'ont accoustumé que de mal faire. Ledict sieur des Pruneaux luy représentera que depuis son arrivée en ce lieu, il ne luy a esté rien apporté que vingt mil escus par les sieurs Marcel et Regnault, provenus d'un emprunt fait par ses serviteurs, comme estoyent aussy les vingt mil escus premiers qui vinrent au mois de janvier, dont ledict seigneur maréschal eut huict mil escus, et les Suisses iiiij^m, ayant le reste esté despendu auparavant que de partir dudict Termonde.

Et les aultres vingt mil apportez à Pasques employez au payement de ceste garnison, qui estoit si nécessaire que les soldatz vivoyent tous aux despens de leurs hostes, et des gens de guerre qui l'avoient conduit jusques icy, qu'il pensoit renvoyer sur ses pas, comme il avoit esté accordé, montant ceste despense à seize mil escus, les quatre mil restans n'ont pas basté aux despenses des voyages depuis ledict temps jusques à maintenant, car, il y a trois mois entiers qu'il n'est venu un liard, hormis quelques huict ou dix mil escus que Son Altesse a fait emprunter à intérêts à Paris, pour faire faire une monstre à ceste garnison, autrement il estoit en danger d'y demeurer seul.

Tous lesdictz deniers (qui n'est rien de ce que le Roy avoit promis et que monsieur de Belière avoit asseuré), ont esté empruntez et sont deus à intérêt à Paris, et si ilz estoient mangés devant que d'envoyer icy.

De façon que des deux cens mil escus, sur quoy estoit l'espérance de Son Altesse pour l'armée, il ne s'est recouvert un seul escu, n'ayant esté possible d'en faire party, ny d'autre costé rien recevoir pour avoir esté l'assignation sur l'édict des sergens trouvée mauvaise, à cause que le Roy en avoit fait prendre iiiij^{xx}iiij^m des premiers et plus clairs deniers, qui estoit tout ce qu'il y avoit de bon.

Il reste à dire que Son Altesse est demeurée aussy dénuée et desgarnie de moyens que jamais, dont elle porte un extrême desplaisir, plus à cause de sadicte armée et pour le respect dudict seigneur maréchal que de luy-mesmes; toutesfois tous ses serviteurs sont à la poursuite, et mesmes le sieur du Fay a esté envoyé vers Sa Majesté pour luy remonstrer les manquements de l'assignation desdictz ii^ciiij^m, et en obtenir promptement une plus certaine, à quoy Sa Majesté fait démonstration de vouloir entendre, ayant dit, puisqu'il l'avoit promis, qu'il y vouloit satisfaire en quelque sorte que ce fust. A ceste poursuite il ne se perdra une seule heure de temps, et sera asseuré mondiet sieur le maréchal que des premiers deniers qui viendront de là ou d'ailleurs, mesmes des moyens propres de Son Altesse, il sera secouru tant pour l'armée que pour son particulier. Cependant Son Altesse, avec beaucoup de peine et d'incommodité, a fait fournir deux mil deux cens escus au sieur Studre pour les Suisses, pour le payement desquelz on fait infinies instances et poursuietes, dont Son Altesse pense avoir bientôt response, mais il espère

plus par l'abouchement de luy avec la Royne, sa mère, que de toutes les aultres poursuittes, dont dedans peu de jours il donnera de bonnes nouvelles audict seigneur maréschal et à toute l'armée, le priant néantmoins de luy envoyer promptement une dépesche où il y ayt une bonne lettre de luy pour Sa Majesté, et luy donner souvent de ses nouvelles, comme aussy Son Altesse le tiendra ordinairement bien adverty de ce qui se présentera de son costé. 1)

Dunkerque, le xxvij^e jour de juing 1583.

Françoys.

Le Pin.

Or. F. f. Ms. 3287 (Ms. Béth. Reg. 8790)

f^o 92. B. N. P. cop. H.

1) Avec cette instruction commence une nouvelle et dernière époque dans les relations du duc d'Anjou avec les Pays-Bas. A présent c'était de nouveau des Pruneaux qui, comme autrefois, était chargé de représenter aux Pays-Bas les intérêts du duc et en même temps ceux de la France. Peut-être n'est-il pas superflu d'indiquer ici en peu de mots quelle était en ce moment la situation aux Pays-Bas. Comme nous l'avons déjà dit plus haut (voyez, p. 176 note), l'assemblée des états généraux s'était séparée, sans même laisser une commission qui la représentait pendant le recez, et il n'existait aucun collège capable d'assumer les fonctions du conseil d'état, dissous depuis la journée d'Anvers. Il est vrai que dans les provinces septentrionales, le „Landraad beoosten Maze” avait continué de fonctionner, mais ce conseil n'avait aucune autorité hors des limites qui lui avaient été prescrites, et même, s'il eût pu assumer quelque autorité, le pouvoir lui manquait. Le prince d'Orange, pour le moment, n'avait d'autorité légale que comme stadhouder des provinces qu'il gouvernait personnellement; lui-même avait refusé de se charger de la responsabilité de présider une commission représentant les états généraux, ce qui peut-être fut la cause que cette commission ne fut pas constituée. En Flandre l'animosité des Gantois contre les français et tous ceux

qui paraissaient agir en faveur d'une alliance française ne faisait que s'accroître, de sorte que bientôt ils déclarèrent ouvertement ne pas vouloir souffrir qu'on prêtât assistance à la garnison de Dunkerque et encore moins qu'on transportât en Flandre l'armée de Biron. Cela aurait cependant été le seul moyen possible de secourir la ville, et c'est ce qui fut aussi demandé par ceux de Bruges. Mais la réussite paraissait assez peu probable, la tentative eût-elle été exécutable, vu la maladie de Biron et l'état déplorable de l'armée. Le Brabant n'était pas moins épuisé que la Flandre, quoiqu'ici on ne manquât pas de bonne volonté. Un moment le siège de Dunkerque sembla devoir faire affluer toutes les forces espagnoles de ce côté, mais ce ne pouvait être qu'un répit temporaire, parce que chacun était convaincu que la ville ne pourrait tenir que peu de temps. Cette ville prise, l'action lente mais sûre du prince de Parme allait reprendre son cours et continuerait à remettre sous le joug toutes les villes de la Flandre et du Brabant, l'une après l'autre, à moins que la France n'intervînt. Quant aux provinces septentrionales, dans notre note précédente on a vu combien peu il y avait à espérer d'elles. La tâche de des Pruneaux était donc ingrate au possible. Son maître ne disposait pas plus des moyens nécessaires que les états eux-mêmes. Pourtant il ne s'y refusa point et même il en fut récompensé, en obtenant que vers la fin de l'année de nouvelles négociations fussent entamées.